



**Mairie de LE CHEIX SUR
MORGE
Puy de Dôme**

République Française

**COMPTE-RENDU DE CONSEIL
MUNICIPAL
Séance du 9 juillet 2015**

Le 9 juillet 2015, le conseil municipal de **LE CHEIX SUR MORGE** régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Yves LIGIER, Maire**.

Etaient présents : LIGIER Yves, BIGAY Bertrand, LOUSTE-SOL Véronique, SAUVAT Jean-Claude, TAHARI Alain, DESSENDIER Lionel, GOMARD Nadine, BIOU Linda, CANTE Géraldine, CORBIN Bruno, MOREAU Coraline, LAGNIER Séverine.

Etait excusée : PARRY Evelyne

Etaient absents : BELIN Etienne, GRENET Laurent

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT : Bertrand BIGAY est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 8 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

1/ Le conseil municipal a ratifié les adhésions à l'EPF Smaf :

- des communes de COUTANSOUZE, MONTMARSAULT, CRAPONNE SUR ARZON, MASSIAC, SAINT-ETIENNE DE MAURS
- des communautés de communes de PAYS DE SALERS, PAYS DE MAURIAC
- des syndicats : Intercommunal d'Adduction d'Eau de la Région de Mauriac et Des Eaux de Drugeac-Saint Bonnet de Salers.

2/ Modification des statuts de Riom Communauté :

- compétence « création, aménagement et entretien des voiries et des parcs de stationnement reconnus d'intérêt communautaire » : le conseil municipal se prononce « POUR » à l'unanimité
- compétence « cinématographique » : le conseil municipal se prononce à 11 voix « CONTRE » et 1 ABSTENTION

3/ La réunion se termine par une discussion sur « les communes nouvelles ».

Samedi 11 juillet, des représentants des communes de CELLULE, LA MOUTADE, LE CHEIX SUR MORGE et PESSAT-VILLENEUVE se rendent à BAUGE EN ANJOU, commune nouvelle depuis 2013, afin de s'informer de leur expérience. Ils seront accompagnés de la députée, Mme PIRES BEAUNE.

Pour rappel, si le projet « commune nouvelle » se concrétise, la décision doit être prise au plus tard en octobre 2015 afin que la commune soit créée au 1^{er} janvier 2016. Pour l'instant, les 4 communes en sont au stade de la réflexion et de la concertation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2122- 25 du CGCT.

Le Maire, Yves LIGIER.